

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 23 JANVIER 1887

ORIGINES DE WATRELOS

Le nom de Watrelos paraît flamand et pourrait être issu de ce village a été occupé dès le principe par une colonie d'origine germanique.

Pour nous, tout en avançant que nous ne pouvons rien décider, suite de quelque document précis, nous sommes portés à émettre la conjecture que les anciens habitants de Watrelos étaient des gallo-romains comme tous ceux des environs de Tournai.

Bien que le passage d'une route romaine par une localité ne prouve nullement que cette localité ait eu des habitants à l'époque romaine, il est néanmoins intéressant d'examiner si peut-être parcourent jadis le territoire de Watrelos.

Dans la statistique archéologique du département de l'Nord (2) la voie romaine est indiquée comme passant par Lannoy, Roubaix et Tourcoing.

La carte archéologique de Belgique, publiée par M. Van der Maelen, donne aussi le tracé de cette route de première classe, comme traversant Templeuve, Lannoy, Roubaix, Tourcoing, Roncq et Bousbecq.

Donc, en venant à faire passer par Watrelos, nous avons à combattre l'opinion des savants de la Belgique et de la France.

d'autre route entre Tourcoing et Tournai que celle indiquée par nous. Rien n'est plus certain: or, le même motif qui, depuis la construction des routes pavées entre Tourcoing, Roubaix, Lannoy, Templeuve et Tournai, fait qu'on suit habituellement cette direction.

Le premier document historique où se lise le nom de Watrelos est de l'an 1033 environ, mais il y est parlé de cette villa comme ayant été restituée à l'abbaye par l'empereur Othon II.

Revenons donc sur nos pas, et disons en peu de mots aux lecteurs qui s'ignoreraient quel était ce premier propriétaire d'un bien qui devait pendant des siècles appartenir à l'église.

Alroy surnommé Barvon, était un des plus riches et des plus puissants seigneurs de la Hesbaine. Issu d'une des premières familles de la nation des Francs, il était même, au dire de certains historiens, parent de ces guerriers illustres que la Providence destinait à relever l'honneur de la royauté franque.

Son père, disent les mêmes historiens, avait nom Agilulph; né, selon toute apparence, dans les premières années du VII^e siècle, il avait épousé la fille d'un noble comte nommé Adillon.

Depuis longtemps le nom de saint Amant était célèbre dans toute la Gaule. Saint Amant présentait à lui et se mot sous sa conduite. Bienôt il mérite de recevoir un sanctuaire au lieu de son nom, et se fait un gloire de se consacrer son zèle, et par l'abandon qu'il lui fait de tous ses biens, il lui procure le moyen d'élever, au confluent de la Lys et de l'Escaut un monastère qui contribua puissamment à répandre sur toute la contrée les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Enfin, pour dernière remarque, nous signalerons au XIII^e siècle, parmi plusieurs noms tudesques et romans, le nom de quovivie, qui semble indiquer la voie des chars, carvivivie.

Le chapitre suivant, nous venons avec quel degré de probabilité l'on peut admettre que Watrelos existait à l'état de villa au commencement du VII^e siècle.

de plus, Charles-Martel, ayant enlevé aux monastères une grande partie de leurs domaines, et plus tard, les Normands ayant exercé leurs déprédations par toute la Flandre, le couvent de Saint-Bavon pouvait se trouver dès lors dépourvu de son domaine de Watrelos comme de plusieurs autres.

Le premier document historique où se lise le nom de Watrelos est de l'an 1033 environ, mais il y est parlé de cette villa comme ayant été restituée à l'abbaye par l'empereur Othon II.

Revenons donc sur nos pas, et disons en peu de mots aux lecteurs qui s'ignoreraient quel était ce premier propriétaire d'un bien qui devait pendant des siècles appartenir à l'église.

Alroy surnommé Barvon, était un des plus riches et des plus puissants seigneurs de la Hesbaine. Issu d'une des premières familles de la nation des Francs, il était même, au dire de certains historiens, parent de ces guerriers illustres que la Providence destinait à relever l'honneur de la royauté franque.

Son père, disent les mêmes historiens, avait nom Agilulph; né, selon toute apparence, dans les premières années du VII^e siècle, il avait épousé la fille d'un noble comte nommé Adillon.

Depuis longtemps le nom de saint Amant était célèbre dans toute la Gaule. Saint Amant présentait à lui et se mot sous sa conduite. Bienôt il mérite de recevoir un sanctuaire au lieu de son nom, et se fait un gloire de se consacrer son zèle, et par l'abandon qu'il lui fait de tous ses biens, il lui procure le moyen d'élever, au confluent de la Lys et de l'Escaut un monastère qui contribua puissamment à répandre sur toute la contrée les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Enfin, pour dernière remarque, nous signalerons au XIII^e siècle, parmi plusieurs noms tudesques et romans, le nom de quovivie, qui semble indiquer la voie des chars, carvivivie.

Le chapitre suivant, nous venons avec quel degré de probabilité l'on peut admettre que Watrelos existait à l'état de villa au commencement du VII^e siècle.

du mot *speculation*, qui devint en français *espiègle* et en allemand *spieker*. On désignait sous ce nom le dépôt général de toutes les provisions de la ville, et *Speyer* signifiait dans ce cas la ferme de l'épiscopat.

Le présent fait par saint Bavon à l'abbaye de Gand était donc un acte de donation de vie des religieux qu'il enrichissait; car personne n'ignore que c'est aux moines de saint-Benoît qu'une grande partie de l'Europe doit son enrichissement.

Il est à croire aussi qu'on ne parla pas d'élever à Watrelos une église pour les besoins religieux de la colonie agricole.

Quant aux habitants, ils étaient pour la plupart ce qu'on appelait dans la langue du temps *serfs*, c'est-à-dire qu'ils avaient la signification d'esclaves.

Tel fut, on a pu le voir, la situation de Watrelos sous le premier abbe de Gand, le bienheureux Adillon, qui saint Amant avait placé à la tête du nouveau monastère.

NOUVELLES DU JOUR

Le duc de Séville chez M. Goblet. Paris, 22 janvier. — C'est d'après une invitation formelle, presque un ordre, que le duc de Séville se présente ce matin dans le cabinet de M. Goblet.

Le président du conseil a nettement déclaré au jeune duc qu'il ne souffrirait pas la moindre incartade.

La réception officielle chez notre ambassadeur à Saint-Petersbourg. Saint-Petersbourg, 22 janvier. — Le *Messenger of Government* publie un compte rendu détaillé de la réception officielle que le duc de Séville fit chez M. de Laboulaye, ambassadeur de France, et constate que l'on remarqua, parmi les personnes qui assistaient à cette soirée, tous les ministres qui sont actuellement à Saint-Petersbourg.

Le duc de Séville, assisté du docteur Brongard, n'a pu lui appliquer qu'hier soir l'appareil qui immobilisera complètement la jambe.

Les espions de Lyon. On mande de Lyon, le 22, à la France: « Nous procurer une liste d'instructions précises des ministres de la justice et de la guerre au sujet des espions arrêtés. Je puis vous affirmer que le parquet a décidé à agir vigilement. »

Le duc de Séville, assisté du docteur Brongard, n'a pu lui appliquer qu'hier soir l'appareil qui immobilisera complètement la jambe.

Les espions de Lyon. On mande de Lyon, le 22, à la France: « Nous procurer une liste d'instructions précises des ministres de la justice et de la guerre au sujet des espions arrêtés. Je puis vous affirmer que le parquet a décidé à agir vigilement. »

Le duc de Séville, assisté du docteur Brongard, n'a pu lui appliquer qu'hier soir l'appareil qui immobilisera complètement la jambe.

Les espions de Lyon. On mande de Lyon, le 22, à la France: « Nous procurer une liste d'instructions précises des ministres de la justice et de la guerre au sujet des espions arrêtés. Je puis vous affirmer que le parquet a décidé à agir vigilement. »

Le duc de Séville, assisté du docteur Brongard, n'a pu lui appliquer qu'hier soir l'appareil qui immobilisera complètement la jambe.

Le gouvernement italien, alarmé du contraste entre ces mesures conciliantes et son attitude vis-à-vis de Saint-Sigis, a décidé de suspendre son projet sur la réorganisation de la propriété ecclésiastique.

La candidature du maréchal de Molke combattue par les progressistes allemands. Berlin, 22 janvier. — Une réunion électorale des progressistes, à laquelle assistaient environ trois mille personnes, a eu lieu hier soir dans la deuxième circonscription, M. Virchow, a fait un long discours sur la situation politique actuelle.

Le maréchal de Molke opposé à celui de M. Virchow, il a déclaré que les services rendus au pays par le maréchal étaient au-dessus de tout éloge; il a toutefois ajouté qu'il ne s'opposait pas de donner une forte représentation aux intérêts militaires dans le Parlement allemand, mais de trouver une représentation pour les intérêts civils, afin de mettre en équilibre les aspirations de l'élément civil et de l'élément militaire.

L'orateur a dit qu'il fallait, vis-à-vis des opinions exclusivement militaires, faire aussi valoir les opinions des membres de la population civile qui avaient rendu des services au pays.

La mobilisation de l'armée italienne. On lit dans le *Tespresso*: « On a beaucoup parlé dans ces derniers temps, de la mobilisation de l'armée italienne. La nouvelle a été démentie par les journaux officiels; mais notre correspondant de Rome nous donne à ce sujet d'intéressants renseignements. »

Il n'a jamais été question de mobiliser l'armée tout entière, mais seulement les compagnies alpines qui sont destinées à occuper les frontières du nord et de l'est. Les autres compagnies, qui sont actuellement sous le drapeau de paix et qui sont échelonnées le long des frontières, ne seront pas mobilisées.

Un vol de 350,000 francs. Paris, 22 janvier. — Un journal du matin annonce, sous toutes réserves, l'arrestation d'un individu qui a volé 350,000 francs. Cette nouvelle est prématurée. Voici l'histoire de ce vol.

Il y a quatre ans, un nommé D... employé dans une grande Compagnie d'entrepôts et de magasins généraux, dont le siège social se trouve dans le 10^e arrondissement, a pris dans la caisse, par petites sommes pour aller aux courses, 100,000 francs. D... menait grand train de vie.

Depuis quelque temps, la présence à Champigny du voleur, qui y vivait en grand seigneur sous un faux nom, fut signalée à la police.

La question bulgare. Bucarest, 22 janvier. — M. Stobanowitch aurait dit avant de partir pour Sofia, qu'il considérait comme impossible que la situation actuelle se maintînt au-delà du printemps.

Encore la crise ministérielle. Paris, 22 janvier. — Nos renseignements de la dernière heure nous permettent de conclure ce qu'a dit M. Goblet à propos de la chute prochaine du cabinet de Léon XIII.

Les certificats d'aptitudes Pédagogiques. Paris, 22 janvier. — La première session ordinaire d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitudes pédagogiques s'ouvrira dans toute la France, le jeudi 21 février.

Les affaires bulgares. Paris, 22 janvier. — On sait qu'un des délégués bulgares actuellement à Rome, M. Stobanowitch, a quitté Rome pour aller passer deux jours à Florence.

RETRACTATION DE Mgr J. FEVRE. On lit dans la *Bourse*: « Nos lecteurs n'ont pas oublié le pénible incident dont nous les avons récemment entretenus, en défendant, après un bref éloge de Léon XIII en faveur de M. le cardinal, supérieur de Saint-Sulpice, les vaillants et pieux disciples de M. Olier, contre les assertions dilatoires du contremaître de l'histoire de l'église de M. l'abbé Darras, M. l'abbé Justin Févre, protonotaire apostolique. Mgr Févre, invoquant le droit de réponse, voulait défendre sa thèse dans notre journal et s'y livrer à des explications que le Seigneur ne lui eût pas permis de faire. »

Un autre correspondant nous écrit: « La discussion qui a amené ce matin, 22, conseil des ministres, a été, nous le craignons, la répétition du gouvernement, et des plus vives et des plus intéressantes. »

Un autre correspondant nous écrit: « La discussion qui a amené ce matin, 22, conseil des ministres, a été, nous le craignons, la répétition du gouvernement, et des plus vives et des plus intéressantes. »

Un autre correspondant nous écrit: « La discussion qui a amené ce matin, 22, conseil des ministres, a été, nous le craignons, la répétition du gouvernement, et des plus vives et des plus intéressantes. »

Un autre correspondant nous écrit: « La discussion qui a amené ce matin, 22, conseil des ministres, a été, nous le craignons, la répétition du gouvernement, et des plus vives et des plus intéressantes. »

Voici ce que publie aujourd'hui la *Semaine Religieuse*, de Paris: « Acte de soumission. Le 1^{er} et dernier volume de l'histoire de l'église, concédée par M. l'abbé Darras, vient de paraître. Il contenait une note finale où étaient renouvelées toutes les accusations contre la Compagnie de Saint-Sulpice et son supérieur. Cette note a été enlevée, et à la place on lit l'acte suivant: »

« Note proposée à la signature de Mgr Févre, par l'archevêque de Paris. « Nous avions achevé le XI^e et dernier volume de l'histoire de l'église, commencée par M. l'abbé Darras, et publiée à Paris, chez M. Vivès, libraire-éditeur lorsque nous avons été appelé par Mgr l'archevêque de Paris. »

« Nous sommes heureux, en terminant l'histoire de l'église, de clore notre travail par un acte personnel de soumission à la sainte Église. Nous sommes fiers de constater l'autorité. »

« A la suite de cette note est publié le texte latin du Bref. »

LETTRE DE PARIS

« IL Y AURA PAS DE CRISE MINISTÉRIELLE. Ainsi que vous le savez, la principale difficulté entre la commission du budget et le gouvernement était celle-ci: tandis que ce dernier voulait faire face au moment de la liquidation de l'exercice 1886, des millions d'obligations amortissables en 60 ans, la commission demandait de ne pas employer que des obligations non amortissables pour faire face aux dépenses. »

« Tout le monde était convaincu, après l'attitude des ministres au sein de la commission et le vote de celle-ci, que l'on allait à la commission de l'impôt, et qu'il n'y avait plus de chance de succès. Mais, tout à coup, on a vu se reconstituer la commission de l'impôt, et l'on a vu le ministre de l'Intérieur, M. Dauphin, se réunir avec les autres ministres. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »

« On a accordé une confiance absolue à l'efficacité de l'entente qui vient d'être conclue entre le gouvernement et la commission, par cette excellente raison que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le système de la Commission de l'impôt. »